



MÉTHODOLOGIE DE COMPTAGE DES CYCLISTES

À l'attention des Villes et
Communes de Wallonie

PIMACI 2022-24

Pro Velo

 **Wallonie**
mobilité
SPW

1. Introduction

Dans le cadre du droit de tirage intitulé Plan d'Investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI 2022-24), les communes bénéficiaires sont tenues d'effectuer des comptages aux endroits où des aménagements sont réalisés en faveur des cyclistes et des piétons et d'en transmettre les résultats au SPW Mobilité et Infrastructures via un formulaire spécifique disponible sur le Guichet des Pouvoirs locaux.

Ces comptages doivent être réalisés **au minimum** :

- **Une fois avant la réalisation des travaux ;**
- **Ainsi qu'une fois par an, pendant dix ans, après la réalisation des travaux.**

Si ces comptages ont pour objectif de mesurer l'impact ponctuel des nouveaux aménagements réalisés grâce au subside, il va sans dire qu'un monitoring cohérent de la pratique du vélo sur l'ensemble d'un territoire donné passe, entre autres, par une politique de comptage plus large, permettant de mesurer l'évolution générale. En effet, une augmentation du nombre de cyclistes aux endroits où des aménagements ont été réalisés peut être l'effet d'un report ponctuel du trafic cycliste, qui empruntait jusqu'alors d'autres voiries, mais ne constitue pas pour autant la preuve d'un transfert modal.

Les communes sont donc fortement encouragées à compléter ces comptages avec d'autres comptages, répartis sur l'ensemble du territoire et représentatifs de la mobilité cyclable. S'il y a encore très peu de cyclistes sur le territoire, les observations peuvent dans un premier temps se faire uniquement aux endroits stratégiques générateurs de trafic vélo (gares, écoles, administrations, etc.). Dans un deuxième temps, de nouveaux points de comptages seront choisis en fonction du développement du réseau cyclable.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces comptages dénombrent des flux de cyclistes et pas des déplacements ou le nombre de personnes (au sens de personnes distinctes). Certains cyclistes peuvent être comptés plusieurs fois successivement. L'intérêt de cette méthode réside dans l'estimation de la fréquentation des cyclistes et de son évolution.

2. Quand réaliser des comptages cyclistes représentatifs ?

Les périodes les plus favorables sont les **mois de mai et de septembre**. Dans un premier temps, et si le nombre de cyclistes est encore faible, les comptages peuvent être limités à ces deux périodes.

Les comptages se font à l'heure/aux heures de **pointe du matin en semaine**. Ces heures seront déterminées sur base de données existantes (anciens comptages, fréquentation de la

gare, etc.) ou de comptages « test ». Les jours les plus standards sont les mardis et jeudis. On évitera les semaines comprenant un ou plusieurs jours fériés.

Un comptage test doit être réalisé pendant deux à trois heures afin de déterminer **l'heure la plus représentative**.

Dans certaines communes où l'heure de pointe est étalée, un comptage de plus d'une heure sera nécessaire.

Dans les zones peu concernées par un trafic de type domicile-travail, il est envisageable de faire des comptages en journée de semaine ou de weekend dans les zones commerciales, sportives, culturelles ou autres.

Les comptages ne doivent pas avoir lieu en cas de forte pluie ou d'intempéries marquées, pour des raisons pratiques et pour éviter de créer un biais dans les comptages.

3. Formation du personnel de comptage.

Les compteurs seront formés à la méthodologie et recevront une notice explicative. Il doit s'agir de personnes de confiance et méticuleuses. Une petite réunion de fin de comptage est toujours utile afin d'obtenir certains commentaires, de recueillir les fiches de comptage et d'établir une convivialité entre les compteurs.

4. En pratique

Sur le terrain

Des formulaires de comptage sont téléchargeables sur le Guichet des Pouvoirs locaux, et peuvent également être obtenus via l'adresse wallonie.cyclable@spw.wallonie.be. Ces formulaires, une fois imprimés, serviront de **fiches de terrain** à remplir manuellement par les compteurs.

Chaque fiche comprend :

- Un schéma du segment (ou carrefour) qui précise la localisation exacte du comptage (représentée dans le schéma ci-dessous par la **double barre noire**).
- Un tableau propre à chaque flux de cyclistes :
 - qui distingue différents créneaux horaires de comptage (par 1/4 h)
 - qui permet de préciser différentes données qualitatives (Port du casque ou non ; Type d'utilisateur (H/F/Enfant)).
 - (optionnel) qui distingue le type de vélo utilisé (électrique ou non, cargo, etc.) = comptage davantage qualitatif

Il suffira au compteur de représenter chaque cycliste compté par une barre dans la case correspondante du tableau. À cette barre seront adjoints divers symboles détaillés dans une légende et qui permettent de **qualifier** les observations (casqué/non casqué ; éventuellement le type de vélo). Précision : les enfants sont dénombrés sur base d'une observation visuelle du type de vélo, un enfant correspondant à un cycliste se déplaçant sur un « vélo enfant » (taille jusque 26").

Dans le schéma ci-dessous, la **flèche bleue (F1 = Flux 1)** représente les cyclistes venant de la rue de la Gare, et qui se dirigent vers les rues du Coq, de la Frite ou du Pont en passant au niveau du point de comptage (double barre noire). La **flèche rouge (F2 = Flux 2)** représente quant à elle les cyclistes venant du sens opposé.

Commune :				
Point de comptage :				
N° investissement PIWACY :				
Coordonnées GPS :				
Date :		Heures : de à		
Traffic :		Effectué par :		
Observations climatiques :				
Remarques :				

Flux 1 (F1)				Sous-total =
Provenance : nom de la rue/du quartier				
	Hommes	Femmes	Enfants (vélo < 26")	
8h- 8h15				
8h15 -8h30				
8h30 - 8h45				
8h45 - 9h				
Sous-total :				
Total F1 =				

Flux 2 (F1)				Sous-total =
Provenance : nom de la rue/du quartier				
	Hommes	Femmes	Enfants (vélo < 26")	
8h- 8h15				
8h15 -8h30				
8h30 - 8h45				
8h45 - 9h				
Sous-total :				
Total F2 =				

Insérer schéma du point de comptage

Symboles :

Cycliste non casqué

Cycliste casqué

Total général (F1 + F2) =

Encodage des résultats

Les données récoltées manuellement sont ensuite encodées **dans un fichier Excel**, selon un modèle fourni par le SPW MI et téléchargeable via le Guichet des Pouvoirs locaux.

Deux types de fichiers de synthèse sont disponibles :

- ✓ Une synthèse de **comptage « quantitatif »**, qui se présente comme ceci :

Commune :				
Point de comptage :				
N° investissement PIWACY :				
Coordonnées GPS :				
Date de comptage :				
Heures de comptage : de à				

Flux 1			
Hommes	Femmes	Enfants (vélo <26")	Total
8h-8h15			0
8h15-8h30			0
8h30-8h45			0
8h45-9h			0
0	0	0	
0			

Flux 2			
Hommes	Femmes	Enfants (vélo <26")	Total
8h-8h15			0
8h15-8h30			0
8h30-8h45			0
8h45-9h			0
0	0	0	
0			

Total
0
0
0
0
0

- ✓ Une synthèse de **comptage « qualitatif »** (optionnelle), qui se présente comme ceci :

Commune :	
Point de comptage :	
N° investissement PIWACY :	
Coordonnées GPS :	
Date de comptage :	
Heures de comptage : de à	

Flux 1	
Sexe	
Hommes	Femmes
0	0
Casques	
Hommes	Femmes
0	0
Dispositif enfant	
Hommes	Femmes
0	0
Vélo classique non électrique	
Hommes	Femmes
0	0
Vélo classique à assistance électrique	
Hommes	Femmes
0	0

Flux 2	
Sexe	
Hommes	Femmes
0	0
Casques	
Hommes	Femmes
0	0
Dispositif enfant	
Hommes	Femmes
0	0
Vélo classique non électrique	
Hommes	Femmes
0	0
Vélo classique à assistance électrique	
Hommes	Femmes
0	0

Total général	
Total	0
Hommes	0
Femmes	0
Casqués	0
Hommes casqués	0
Femmes casquées	0
Dispositifs enfant	0
Hommes avec dispositif	0
Femmes avec dispositif enfant	0
Vélos classiques non électriques	0
Hommes en vélo classique non électrique	0
Femmes en vélo classique non électrique	0
Vélos classiques électriques	0

Pour chaque investissement du PIMACI concerné par des aménagements en faveur des cyclistes, **une synthèse de comptage sera transmise au SPW MI via le Guichet des Pouvoirs locaux**, afin que les données récoltées puissent être intégrées et exploitées dans le cadre du Tableau de bord wallon de la Mobilité.